Compte-rendu

Conseil d'administration

5 juin 2018

Etaient présents : Laurent Béteille, Jean Bizet, Isabelle Debré, Eric Doligé, Alain Dufaut, Catherine Dumas, Dominique Estrosi-Sassone, Charles Guené, Corinne Imbert, Elisabeth Lamure, Jacques Legendre, Dominique de Legge, Jacques Oudin, Rémy Pointerau, Josselin de Rohan, Roger Romani, Catherine Troendlé

Excusés : Dominique Braye, François- Noël Buffet, Gérard César, Amiral de Gaulle, Alain Gournac, Pascale Gruny, Roger Karoutchi, Gérard Larcher, Daniel Laurent, Michel Magras, Christian Poncelet, André Reichardt, Jean-François Rapin, Jacques Valade

Ordre du jour :

1- Approbation des comptes 2017
2- Budget 2018
3- Point sur les adhésions 2018
4- Demandes d'adhésion à l'Amicale Gaulliste
5- Programme d'activités pour 2018-2019
6- Questions diverses

1) **Les Comptes**

Dominique de Legge, trésorier, présente les comptes.

Pour 2017, les dépenses se sont élevées à 120 000 €. Le premier poste de dépense était celui du personnel, pour un montant de 88 000 € auquel se sont ajoutés 8 000 € pour financer la rupture conventionnelle que nous avait demandé Marie-Christine Aubert, soit un poste en augmentation de 10 000 € par rapport à 2016.

Le 2e poste de dépense de 7 000 € est celui des dîners-débats,

Le 3e est celui des Rencontres des Amicales gaullistes qui étaient animées par Bernard Murat.

S'ajoute une dépense de 3700 € liée à la création du site internet qui est désormais opérationnel.

Les recettes ont été constituées des cotisations des adhérents pour un montant de 9025 €.

2) **Pour 2018,** la dépense de personnel est moindre puisque Valérie a été recrutée à mi-temps.

Nous avons prévu un déplacement à Strasbourg qui devrait se chiffrer à 30 000 €, en sachant qu'une participation sera demandée à chacun pour financer 50% du coût de l'opération.

Laurent Sarfati, expert-comptable, confirme les comptes :

Il indique qu'il a pointé l'ensemble des relevés bancaires et vérifié les factures.

Pour ce qui concerne le portefeuille titres, les placements ont nettement baissé. L'Amicale n'a pas fait beaucoup d'opérations. Si on avait dû liquider le portefeuille et dégager des plus-values, on aurait réussi à financer le déficit de l'exercice.

Nous avons une gestion de bon père de famille et les taux étant actuellement très bas, les placements sans risques ne rapportent plus rien.

Charles Guené, président, rappelle que le principe du placement sans risques a été privilégié depuis la création de l'association.

Les comptes ayant été présentés, Charles Guené demande une pensée particulière pour notre ami **Bernard Murat** et, les membres de l'Amicale, présents, observent une minute de recueillement.

Le président Larcher et quelques collègues étaient présents aux obsèques.
Son hommage et celui du président Guené sont en ligne sur le site internet d'ailleurs initié par Bernard Murat. Sa disparition est une grande perte au-delà de l'amitié que nous avions pour lui.
Le problème de la continuité des Rencontres annuelles des Amicales Gaullistes est posé

3) Point sur les adhésions

A ce jour, l'Amicale compte **131 membres** dont **71 sénateurs en activité** et **60 anciens sénateurs.**

En 2018, nous avons eu **2 décès d'anciens sénateurs : Alain Gérard et Bernard Murat**

Et **1 démission d'un sénateur en activité : Gérard Cornu**.

127 cotisations ont été réglées. Le montant total encaissé est de 9550 €

4 membres n'ont pas payé leur cotisation 2018 malgré les relances

4) Demandes d'adhésion

Des demandes sont faites et sont parrainées. Deux candidatures sont en suspens car elles ne font pas l'unanimité. Nous nous donnons un temps de réflexion jusqu'à la prochaine réunion.

5) Programme 2018/2019

<u>Strasbourg</u>

<u>Vendredi 21 septembre</u>
TGV. Départ de Paris Gare de l'Est à 10h55, arrivée Strasbourg à 12h41
13h Installation à l'Hôtel Beaucour
5, rue des Bouchers (vieux Strasbourg)
buffet froid sur place

14h15 Départ pour le Parlement européen en Batorama

De 15h à 17h30 Visite du Parlement Européen puis échange avec Anne Sander députée européenne membre du PPE

18h Retour vers la vieille ville et vers l'hôtel en Batorama

Dîner à 20 h
En présence de Joseph Daul à la Brasserie Floderer
8, rue de l'Outre à Strasbourg (à côté de l'Hôtel)

Samedi 22 septembre

Matin : Conseil départemental. Table-Ronde sur le Thème « Les enjeux de l'Europe de demain » (choix des intervenants en cours)

Déjeuner au Pont Saint Martin

Après-midi : de 15h30 à 17h30 Visite de la vieille ville et de la Cathédrale avec un conférencier. (Deux groupes de 30 personnes)

Soir : 19h30 Apéritif + Dîner alsacien
Maison Kammertzel, (à côté de l'hôtel)
16 Place de la Cathédrale

Dimanche 23 septembre

- 11h : Pour ceux qui le souhaitent, Messe à la Cathédrale avec l'Evêque, Mgr Ravel, s'il est disponible

- 12h30 Brunch à l'Opéra de Strasbourg

Train pour Paris à 16h17, arrivée 18h05

6 novembre : dîner-débat avec **Marcel Gauchet** sur le thème de la laïcité

9 novembre : déplacement à **Colombey**

Du 7 au 10 juin 2019, déplacement en **Irlande** avec la question d'un arrêt à Dublin ou pas.

Jacques Legendre demande si un contact a été pris avec le Conseil de l'Europe pour le déplacement à Strasbourg

Dominique de Legge répond que nous allons voir si cela est possible.

6) Questions diverses

Charles Guené revient ensuite sur le sujet des Amicales gaullistes suite au décès de Bernard Murat. Il informe que deux membres de l'Amicale souhaiteraient s'investir dans le bureau : Charles Descours et Louis Duvernois.

Nous allons voir avec eux comment reprendre le rassemblement annuel, il est nécessaire que quelqu'un s'en occupe.

Catherine Dumas souligne la qualité de la réunion organisée à l'Assemblée nationale par Alain Terrenoire le 4 juin.

Jacques Legendre a été surpris par le nombre de participants, la présence de Bernard Accoyer et la clôture par Gérard Larcher. Cette journée pourrait nous inspirer pour une rencontre à venir.

Josselin de Rohan prend ensuite la parole pour évoquer la réforme constitutionnelle annoncée. Le président Macron n'y renonce pas pour l'instant et on ignore ce qui sortira des discussions.

Nous savons qu'il veut supprimer la présence des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel, ainsi que les juridictions qui jugent les ministres.

J de R considère qu'une disposition annoncée est totalement baroque : l'inscription du réchauffement climatique dans la Constitution. La 2e chose, également très préoccupante, est la Corse. Le général de Gaulle n'aurait jamais toléré que l'on inscrive dans la Constitution une région, quelle que soit son identité ou sa particularité. Il faut se demander pourquoi la Corse bénéficierait de mesures de décentralisation en dehors de celles prévues à l'article 72 de la Constitution alors que ces mesures ne seraient pas accordées aux autres régions. Cela est dangereux et il faut être extrêmement précis sur les conditions dans lesquelles un certain nombre de compétences seront déléguées aux corses. Par exemple interdire toute sorte de constructions à des « pinzuti » pour que les gens sur place puissent avoir le monopole de la construction et se livrer à des spéculations à leur seul profit.

Cela est dangereux voire inconstitutionnel. il faut également se méfier d'autres revendications telles que la co-officialité de la langue. Si elle devenait obligatoire pour un emploi en Corse, cela signifierait que la fonction publique territoriale serait réservée exclusivement aux corses et cela n'est pas acceptable. Le président Macron a rejeté cette demande de M Siméoni, mais s'il y a rejet, a quoi cela sert-il d'inscrire la Corse dans la Constitution ?

La loi organique prévoit de restreindre le droit d'amendement. Ce droit étant inhérent à la qualité de parlementaire, il faut être extrêmement vigilant. Si l'exécutif a des prérogatives trop fortes, que restera-t-il aux parlementaires ?

La loi ordinaire prévoit une dose de proportionnelle. Envisager 45 ou 50 parlementaires sur 400 élus à la proportionnelle n'a pas de sens. C'est une mesure prévue pour honorer les dettes de Macron à l'égard de M. Bayrou. La proportionnelle n'a de sens que lorsqu'elle est intégrale même si nous ne la souhaitons pas.

Nous avons toujours été attachés au système majoritaire car c'est la majorité qui permet de gouverner.

J de R pense que le président Macron ne souhaite pas tourner le dos au système majoritaire et qu'il est dans son intérêt de le garder à condition de réussir à constituer son mouvement LaRem en vrai parti. Le système hybride n'a donc pas de sens.

Sur la baisse du nombre de parlementaires, dans le Morbihan, par exemple, qui compte un peu plus de 600 000 habitants, il y aurait 3 parlementaires au lieu de 6 avec des circonscriptions très étendues qui compliqueraient les contacts avec les électeurs. De plus, cela ne permettrait pas de réaliser des économies sérieuses et il ne semble pas qu'il y aurait de contrepartie, comme l'augmentation du nombre de collaborateurs.

Heureusement, nous avons au Sénat, un très bon président de la commission des lois et un bon président du Sénat qui sait se faire écouter et respecter. Macron sait qu'il a un adversaire coriace.

Jacques Oudin partage les approches de Josselin de Rohan. Il précise néanmoins qu'il y a eu des abus sur le droit d'amendement et que l'article 40 aurait dû être utilisé plus souvent. Cela aurait

évité des dérives budgétaires. On peut donc cadrer un peu plus pour les cavaliers et amendements inopportuns.

Pour la Cour de justice de la république, il précise qu'il ne s'agit pas d'une juridiction d'exception et qu'elle a été introduite par un président gaulliste afin que les ministres qui ne pouvaient pas être jugés puissent l'être. C'est une erreur de retirer toute possibilité de mettre en accusation des ministres en exercice et il faut assumer l'héritage. Il serait utile d'entendre Philippe Bas sur ce sujet.

Charles Guené pense que Jacques Oudin a sans doute raison pour avoir siégé plusieurs fois dans cette Cour et estime que le fait d'être jugé par ses pairs est malgré tout une bonne chose.

Jacques Oudin souligne que la Cour des comptes vient de rendre un rapport sur le budget 2017 et qu'il est horrifiant. Il rappelle que le pire rapport était celui concernant Jospin en 2002.

Josselin de Rohan pense que lors de des discussions sur la réforme de la Constitution, il y aura certainement une offensive contre l'article 40, dernier rempart contre la démagogie. Si on lève ce verrou, il y aura des initiatives pour des dépenses et jamais pour les économies sans équilibre budgétaire possible.

Jacques Oudin rappelle que l'on contournait l'article 40 en gageant les nouvelles dépenses et en augmentant le prix du tabac.

Jacques Legendre précise que ce débat a également été évoqué lors de la journée gaulliste à l'Assemblée nationale le 4 juin et qu'il serait utile de récupérer l'intervention de Gérard Larcher. Certains députés, en représailles de leur diminution veulent diminuer le nombre de ministres, mais cela n'est pas le rôle d'un parlementaire de distribuer les rôles de l'exécutif.

Eric Doligé signale que les députés macronistes qui ont profité d'une vague sont tous inconnus sur le terrain et qu'ils envoient leurs collaborateurs, plutôt désinvoltes. Il n'y a donc pas de lien de proximité.

Elisabeth Lamure évoque la « règle d'or » qui existe dans les collectivités où le budget doit être équilibré. Pourquoi ne pas l'appliquer au budget national ?

Charles Guené conclut en disant qu'il ne faut pas trop donner de leçons au nouveau gouvernement car il essaie d'aller vers plus de sincérité même s'il bénéficie d'une période plus faste. La règle d'or serait parfaite mais il faut déjà arriver à diminuer les dépenses.

Les membres présents sont remerciés pour leur participation.